



## ATELIER ATLANTIQUE

Motion du 22 Novembre 2007

Olivier THEBAUD<sup>i</sup>, Anne-Sophie BARNAY<sup>ii</sup>, Laurent GERMAIN<sup>iii</sup>

### Préambule :

Le présent document est issu des débats qui ont eu lieu lors de l'atelier consacré à la façade Manche Atlantique. Il reflète la teneur de ces débats mais n'engage que ses auteurs. Le document est volontairement synthétique et met l'accent sur les points essentiels qui ont été soulignés au cours de l'atelier, concernant la façade et qui sont susceptibles de compléter la note de doctrine sur la stratégie de création du réseau d'aires marines protégées en métropole.

Cette synthèse est présentée en trois parties, conformément aux attendus des ateliers qui visaient à affiner la stratégie par façade :

- Enjeux
- Principes et critères
- Priorités géographiques

## Enjeux :

Il est apparu prioritaire de mettre en avant les enjeux suivants en vue de la création d'aires marines protégées sur la façade:

- **Sauvegarde des fonctionnalités écologiques** : dimension insuffisamment prise en compte et étudiée dans la stratégie et les démarches actuelles. Il est cité les exemples des nourriceries, des relais migratoires et des échanges d'espèces. Cet enjeu est déterminant et prioritaire pour la biodiversité de la façade.
- **Contribution à une gestion durable des activités** : les AMP doivent contribuer à la gestion des activités et des interactions entre elles, dans une perspective de développement durable intégrant les objectifs de conservation de la nature.
- **Contribution à l'éducation aux questions d'environnement marin** : le réseau des aires marines protégées est un support essentiel d'éducation à la mer en général et au respect de l'environnement marin en particulier. Cette dimension pédagogique est à prendre en compte dans le choix ou la configuration des aires marines protégées.

## Principes et critères :

Il est apparu prioritaire de mettre en avant les principes et critères devant présider à la création d'aires marines protégées sur la façade:

- **Travailler aux bonnes échelles** : Cela concerne les dimensions écologiques : zones tampons, mobilité d'espèces mais également la gouvernance : aspect déterminant du niveau européen sur cette façade, incluant les relations internationales (Ex. : France – Espagne).
- **Structurer la connaissance** : Confirmation de l'importance de ce principe sur la façade. Il s'agit plus précisément de mobiliser efficacement les connaissances et savoirs existants, mais aussi de créer des outils propres aux AMP (observatoires, programmes de recherche), ou de combler les lacunes importantes au rang desquels la connaissance du fonctionnement des écosystèmes et des usages.
- **Associer les différents acteurs** : la démarche participative est mise en avant. Elle peut s'appuyer sur des systèmes d'aides à la décision type logiciels (MARXAN par exemple), dont l'utilisation doit cependant se faire en tenant compte des limites de ce type d'approche.
- **Intégrer les données socio-économiques** : cette dimension est jugée importante d'une manière générale ; l'adéquation des communautés

vis-à-vis du milieu marin a été particulièrement mise en avant : cas des îles habitées par exemple.

- **Respecter les temps indispensables aux différentes étapes.**
- **Se donner les moyens d'une bonne coordination des démarches AMP avec les autres politiques**, pour éviter notamment les approches sectorielles, parfois contradictoires.
- **Apprendre en marchant.** Cela implique une démarche itérative intégrant un degré d'incertitude incontournable au départ, et une capacité à réviser les modes de gestion en fonction des retours d'expérience.

### Priorités régionales de la façade Atlantique :

**En préambule, il est noté que la demande sociale et la volonté d'aller en avant sont manifestes sur cette façade.**

- **Les priorités définies dans la note de doctrine d'ont pas été remises en cause, en ajoutant Saint-Pierre et Miquelon pour son patrimoine naturel exceptionnel.**

**Les remarques sur les priorités sont organisées par domaine : littoral, côtier et hauturier.**

- **Zones littorales** : Il est pointé le lien à établir avec les démarches DCE et recommandations GIZC.
- **Mer côtière** : Il est mis en avant l'importance expérimentale des premiers parcs marins qui serviront véritablement de test à une vision intégrée de la protection de la nature. La coordination avec les politiques supra-nationales est jugée indispensable .
- **Large (ZEE et Haute-Mer)** : Le développement de la connaissance est un préalable et un accompagnement indispensables. La prise en compte des systèmes profonds est mise en avant.

---

<sup>i</sup> IFREMER

<sup>ii</sup> Agence des aires marines protégées

<sup>iii</sup> Agence des aires marines protégées